

Fiche de données de sécurité

SureFood[®] PREP Basic

Art. N° S1052

Version 1.0 - 2014/12



CONGEN 


Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation 453/2010 Page 1 sur 5

Date d'émission : 30.09.2014 Remplace la fiche de données de sécurité : 06.06.2011
 ""*"" altérations comparées à la version précédente ; n.ap. = non applicable ; n.disp. = non disponible

SECTION 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit**
Nom commercial : Tampon de lyse
Article n° : n.disp.
Préparation n° : n.disp.
Enregistrement n° : n.ap.
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Utilisation : Analyse, diagnostic
- 1.3 **Détails du fournisseur de la fiche de donnée de sécurité**
- 1.3.1 **Adresse de la société / du fournisseur :**
 CONGEN Biotechnologie GmbH, Robert-Rössle-Str. 10, D - 13125 Berlin
 Téléphone : +49-30-94 89-3500, Télécopieur : +49-30-94 89-3510, E-Mail : info@congen.de
- 1.3.2 **Responsable de la fiche de données :**
 CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 27, D - 35041 Marburg, info@cosichem.de
- 1.4 **Numéro de téléphone d'urgence**
 Urgence - Téléphone de la société / entreprise Centre antipoison
 Téléphone : +49-30-94 89-3500 (8h00 – 16h00) Téléphone : +44 870 600 6266

SECTION 2 : Identification des risques

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
Classification et étiquetage selon le Règlement 1272/2008/CE :
 Irrit. yeux 2, H319 ; Danger chronique pour le milieu aquatique cat. 2, H411 ;
Classification et étiquetage selon le Règlement 1999/45/CE :
 Irritant, R36 ; Dangereux pour l'environnement, R51/53 ;
- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
 Classification selon 1272/2008/CE : Oui.
 Exemptions applicables : Oui.
 Mot(s) de signalisation : Avertissement
 Composant(s) :
Phrases H :
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
 H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Phrases P :**
 P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
- Marquages supplémentaires : aucun(e).
- L'étiquetage ci-dessus est valable pour une distribution à tout utilisateur industriel.
- 2.3 **Autres risques**
 Peut être nocif en cas d'ingestion. Le produit peut polluer les eaux publiques en augmentant la contamination générale. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.
- Pictogramme(s) de danger :
- 

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

- 3.1 **Substances**
Ingrédients dangereux :
- 3.2 **Mélanges**
Caractérisation chimique :
 Solution aqueuse
Ingrédients dangereux :
- | CAS - N° | Index - N° | CE - N° | Matériau | m% - gamme | Symbole | Phrases R / H |
|------------|--------------|-----------|---------------------|------------|------------------------|--|
| 12125-02-9 | 017-014-00-8 | 235-186-4 | Chlorure d'ammonium | 15 - 20% | Xn ; GHS07
Wng | R 22-36 ; H302
H319
R 22-36/37/38- |
| 57-09-0 | n.disp. | 200-311-3 | cétrimonium | 2,5 - 5% | Xn, N ;
GHS07 GHS09 | 50/53 ;
H302 H315 H319
H335 H410 |
- Texte des phrases R-/H- : voir section 16

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation 453/2010 Page 2 sur 5**Nom commercial : Tampon de lyse**

Société / fournisseur : CONGEN Biotechnologie GmbH, Robert-Rössle-Str. 10, D - 13125 Berlin

Téléphone : +49-30-94 89-3500, Date d'émission : 30.09.2014 Remplace la fiche de données de sécurité : 06.06.2011

SECTION 4 : Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise**4.1 Description des premiers soins****4.1.1 Inhalation :**

Transporter la victime à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs ou de produits de décomposition. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.1.2 Contact avec la peau :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin.

4.1.3 Contact avec les yeux :

Appeler immédiatement un médecin. Rincer abondamment à l'eau, même sous les paupières.

4.1.4 Ingestion :

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, tant aigus que différés**4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire**

aucun(e).

SECTION 5 : Mesures de lutte contre les incendies**5.1 Moyens d'extinction****5.1.1 Moyens d'extinction appropriés :**

Mousse, produits chimiques secs, CO₂, pulvérisation d'eau

5.1.2 Moyens d'extinction à éviter :

aucun(e).

5.2 Dangers particuliers de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le ou les produits suivants peuvent former : des produits de craquage organiques et des oxydes de carbone ; du chlorure d'hydrogène (ClH)

5.3 Conseils aux pompiers**5.3.1 Équipement de protection spécial :**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive. Porter des vêtements de protection

5.3.2 Informations supplémentaires :

Matériau non combustible ; utiliser un moyen d'extinction approprié pour lutter contre un incendie environnant.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Mesures de précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir chapitre 8.2.2

Sol très glissant suite à la fuite / au déversement du produit.

6.2 Précautions environnementales

Éviter tout écoulement de grandes quantités de produit vers les égouts. Informer les autorités responsables en cas de déversement accidentel de grandes quantités. Ramasser les résidus avec des matériaux absorbants appropriés.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Tout emballage ne pouvant être nettoyé devra être éliminé de la même manière que le produit

6.4 Renvoi à d'autres sections

aucun(e).

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1 Précautions pour une manipulation sans risque****7.1.1 Précautions pour une manipulation sans risque :**

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement maculé et contaminé. Ne pas inhaler de poussière, de gaz, de vapeurs, de fumées d'incendie. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.

7.1.2 Précautions à prendre en cas d'incendie et d'explosion :

Aucune mesure spéciale nécessaire en cas d'utilisation correcte.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris toute éventuelle incompatibilité**7.2.1 Instructions d'entreposage :**

Conserver à une température inférieure à 30 °C.

7.2.2 Stocker à l'abri de :

Stocker à l'abri d'agents oxydants.

7.2.3 Autres informations sur les conditions de stockage :

aucun(e).

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

n.disp.

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation 453/2010 Page 3 sur 5

Nom commercial : Tampon de lyse

Société / fournisseur : CONGEN Biotechnologie GmbH, Robert-Rössle-Str. 10, D - 13125 Berlin
 Téléphone : +49-30-94 89-3500, Date d'émission : 30.09.2014 Remplace la fiche de données de sécurité : 06.06.2011

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1	Paramètres de contrôle	
	Matériau	Valeur limite
	Bromure de cétrimonium	6 mg/m ³
8.2	Contrôle de l'exposition	
8.2.1	Contrôles techniques appropriés	
	Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Fermer le contenant immédiatement après usage ou s'il est vide.	
	Application uniquement dans des lieux bien ventilés	
8.2.2	Mesures de protection individuelle	
8.2.2a	Protection respiratoire :	Si l'aération est insuffisante, porter une protection respiratoire
8.2.2b	Protection des mains :	Gants (résistant aux solvants) (Butyl, Viton ; temps de pénétration > 6 h) Veuillez respecter les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont données par le fournisseur des gants. Tenir compte également des conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
8.2.2c	Protection des yeux :	lunettes de protection à coques bien ajustées
8.2.2d	Protection de la peau :	Vêtements de protection légers
8.2.2e	Autres informations :	Respecter les durées de port limites :
8.2.3	Contrôles d'exposition environnementale :	n.disp.

SECTION 9 : Propriétés physico-chimiques

9.1	Informations sur les propriétés chimiques et physiques de base	
9.1.1	Forme : liquide	Couleur : incolore
		Odeur : presque inodore
		Seuil olfactif : n.disp.
9.1.2	Valeur pH, non dilué :	n.disp., valeur pH, 1% solution aqueuse : n.disp.
9.1.3	Point d'ébullition / Intervalle d'ébullition (°C) :	n.disp., point de fusion / Intervalle de fusion (°C) : n.disp.
9.1.4	Point d'ignition (°C) :	n.disp., vase clos
9.1.5	Inflamabilité (CEE A10/A13) :	n.disp.
9.1.6	Température d'ignition (°C) :	n.disp.
9.1.7	Auto-inflamabilité (CEE A16) :	n.disp.
9.1.8	Propriétés oxydantes :	aucun(e).
9.1.9	Risque d'explosion :	N°
9.1.10	Limites d'explosion (Vol.%) inférieures :	Aucune, supérieures : aucun(e).
9.1.11	Pression vapeur / Densité vapeur (Air = 1) :	n.disp. / n.disp.
9.1.12	Densité (g/ml) :	~ 1
9.1.13	Solubilité (dans l'eau) :	miscible Soluble dans : Éthanol
9.1.14	Coefficient de partage, n-Octanol / eau :	n.disp.
9.1.15	Viscosité :	n.disp.
9.1.16	Contenu en solvant (m %) :	n.ap.
9.1.17	Décomposition thermique (°C) :	n.disp.
9.1.18	Taux d'évaporation :	n.disp.
9.2	Autres informations	
	n.disp.	

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1	Réactivité aucun(e).
10.2	Stabilité chimique Stable à température normale.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
10.4	Conditions à éviter À protéger de la chaleur / surchauffe.
10.5	Matériaux incompatibles Réactions avec de forts agents oxydants.
10.6	Produits de décomposition dangereux Aucun produit de décomposition lors de manipulations correctes.

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation 453/2010 Page 4 sur 5**Nom commercial : Tampon de lyse**

Société / fournisseur : CONGEN Biotechnologie GmbH, Robert-Rössle-Str. 10, D - 13125 Berlin

Téléphone : +49-30-94 89-3500, Date d'émission : 30.09.2014 Remplace la fiche de données de sécurité : 06.06.2011

SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****11.1.1 Substances :****11.1.2 Mélanges**

n.ap.

Toxicité aiguë :

Inhalation :

ATEMIX = 5140

Ingestion :

n.disp.

Contact avec la peau :

n.disp.

Irritation / corrosion (peau / yeux) :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation :

n.disp.

Cancérogénicité :

n.disp.

Mutagénicité :

n.disp.

Tératogénicité :

n.disp.

Effets narcotiques :

aucun(e).

11.1.3 - Expérience pratique

11.1.12 n.disp.

11.1.13 Expérience pratique

Remarques importantes pour la classification :

aucun(e).

Autres remarques :

aucun(e).

La classification de la préparation a été effectuée par un calcul conforme aux directives CEE.

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques.

Bromure de cétrimonium :

LC₅₀ (Danio rerio, 96h) : 0,2 mg/lEC₅₀ (Daphnia magna, 48h) : 0,026 mg/l**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas facilement biodégradable (Teil1)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

n.disp.

12.4 Mobilité dans le sol

n.disp.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets adverses

12.6.1 Valeur COD, mg/g : n.disp.

12.6.2 Valeur BOD₅, mg/g : n.disp.

12.6.3 Remarques AOX : n.ap.

12.6.4 Composants significatifs : Bromure de cétrimonium

12.6.5 Autres effets adverses : aucun(e).

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

13.1.1 Recommandation : D 10 (91/156 EWG) Déchet - Code - N° : 07 07 99

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et l'entreprise de traitement des déchets.

Respecter également les dispositions des autorités régionales.

13.2 Emballage contaminé

13.2.1 Recommandation : Laver avec un nettoyant approprié. Tout emballage ne pouvant être nettoyé devra être éliminé de la même manière que le produit




13.2.2 Manipulation sûre : Respecter les mesures de précaution habituelles pour la manipulation de produits chimiques.

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation 453/2010 Page 5 sur 5**Nom commercial : Tampon de lyse**

Société / fournisseur : CONGEN Biotechnologie GmbH, Robert-Rössle-Str. 10, D - 13125 Berlin

Téléphone : +49-30-94 89-3500, Date d'émission : 30.09.2014 Remplace la fiche de données de sécurité : 06.06.2011

SECTION 14 : Informations sur le transport

	ADR	IMDG	IATA
14.1	Numéro ONU 3082	3082	3082
14.2	Nom d'expédition ONU ONU 3082 Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (Bromure de cétrimonium)	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (Bromure de cétrimonium) et POLLUANT MARIN	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (Bromure de cétrimonium)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport 9 	9 	9 
14.4	Groupe d'emballage III	III	III
14.5	Dangers pour l'environnement	Oui.	
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Catégorie de transport : 3 Code de classification : M6 Danger N° : 90 LQ : 5 L	F-A, S-F	Instructions d'emballage (passager) 964 Instructions d'emballage (marchandise) 964
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC	aucun(e).	

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement n.disp.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique : aucun(e).

SECTION 16 : Autres informations**Texte des phrases R / H mentionnées en Section 3**

R 22 : Nocif en cas d'ingestion.

R 36 : Irritant pour les yeux.

R 36/37/38 : Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau.

R 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Cette fiche de données a été compilée selon la réglementation UE 453/201.

Les déclarations contenues dans cette fiche de données de sécurité ont été effectuées au mieux de nos connaissances et elles sont aussi précises que possible. Elles sont données à titre d'information uniquement. Elles ne constituent pas de garantie contractuelle des propriétés d'un produit. Elles ne doivent être ni altérées ni transférées à d'autres produits.

Préparé par :

CoSiChemAG, Ernst-Lemmer-Straße 27, D - 35041 Marburg, info@cosichem.de, +49-6421-886563

Réception de données : 28.06.2002, inv_0011_c



Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation 453/2010 Page 1 sur 5

Date d'émission : 30.09.2014 Remplace la fiche de données de sécurité : 15.06.2011
 "*" altérations comparées à la version précédente ; n.ap. = non applicable ; n.disp. = non disponible

SECTION 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit**
Nom commercial : Protéinase K
Article n° : n.disp.
Préparation n° : n.disp.
Enregistrement n° : n.ap.
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Utilisation : Analyse, diagnostic
- 1.3 **Détails du fournisseur de la fiche de donnée de sécurité**
- 1.3.1 **Adresse de la société / du fournisseur :**
 CONGEN Biotechnologie GmbH, Robert-Rössle-Str. 10, D - 13125 Berlin
 Téléphone : +49-30-94 89-3500, Télécopieur : +49-30-94 89-3510, E-Mail : info@congen.de
- 1.3.2 **Responsable de la fiche de données :**
 CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 27, D - 35041 Marburg, info@cosichem.de
- 1.4 **Numéro de téléphone d'urgence**
 Urgence - Téléphone de la société / entreprise Centre antipoison
 Téléphone : +49-30-94 89-3500 (8h00 – 16h00) Téléphone : +44 870 600 6266

SECTION 2 : Identification des risques

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
Classification et étiquetage selon le Règlement 1272/2008/CE :
 Irrit. peau, 2, H315 ; irrit. yeux 2, H319 ; Resp. Sens. 1, H334 ; STOT SE 3, H335 ;
Classification et étiquetage selon le Règlement 1999/45/CE :
 Irritant, R36/37/38 ; nocif, R42 ;
- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
 Classification selon 1272/2008/CE : Oui.
 Exemptions applicables :
 Mot(s) de signalisation : Danger
 Composant(s) : 647-014-00-9 Protéinase K
Phrases H :
 H315 : Provoque une irritation cutanée.
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
 H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- Phrases P :**
 P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
 P262 : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
 P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin, etc.
- Marquages supplémentaires :
 aucun(e).
- L'étiquetage ci-dessus est valable pour une distribution à tout utilisateur industriel.
- 2.3 **Autres risques**
 Peut être nocif en cas d'ingestion. Le produit peut polluer les eaux publiques en augmentant la contamination générale.
 Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

Pictogramme(s) de danger :



Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation 453/2010 Page 2 sur 5**Nom commercial : Protéinase K**

Société / fournisseur : CONGEN Biotechnologie GmbH, Robert-Rössle-Str. 10, D - 13125 Berlin

Téléphone : +49-30-94 89-3500, Date d'émission : 30.09.2014 Remplace la fiche de données de sécurité : 15.06.2011

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients**3.1 Substances****Ingrédients dangereux :**

CAS - N° Index - N°	CE - N°	Matériau	m% - gamme	Symbole	Phrases R / H
39450-01-6 647-014-00-9	254-457-8	Protéinase K	> 99%	Xn ; GHS07 GHS08	R 36/37/38-42 ; H315 H319 H334 H335

3.2 Mélanges**Caractérisation chimique :**

Tampon enzymatique

Ingrédients dangereux :

Texte des phrases R-/H- : voir section 16

SECTION 4 : Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise**4.1 Description des premiers soins****4.1.1 Inhalation :**

Transporter la victime à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs. Appeler immédiatement un médecin.

4.1.2 Contact avec la peau :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, et consulter un médecin.

4.1.3 Contact avec les yeux :

Appeler immédiatement un médecin. Rincer abondamment à l'eau, même sous les paupières.

4.1.4 Ingestion :

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, tant aigus que différés

Réactions allergiques

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre les incendies**5.1 Moyens d'extinction****5.1.1 Moyens d'extinction appropriés :**

Eau, mousse, produits chimiques secs, CO2.

5.1.2 Moyens d'extinction à éviter :

aucun(e).

5.2 Dangers particuliers de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le ou les produits suivants peuvent former : Produits de craquage organiques, oxydes de carbone et poussière inorganique

5.3 Conseils aux pompiers**5.3.1 Équipement de protection spécial :**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive. Porter des vêtements de protection

5.3.2 Informations supplémentaires :

aucun(e).

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Mesures de précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir chapitre 8.2.2

6.2 Précautions environnementales

Éviter tout écoulement vers les égouts / les eaux de surface / les eaux souterraines. Tenir à l'abri de la poussière.

Les procédures de nettoyage doivent être effectuées avec une protection respiratoire. Élimination du produit récupéré

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Tout emballage ne pouvant être nettoyé devra être éliminé de la même manière que le produit

6.4 Renvoi à d'autres sections

aucun(e).

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation 453/2010 Page 3 sur 5**Nom commercial : Protéinase K**

Société / fournisseur : CONGEN Biotechnologie GmbH, Robert-Rössle-Str. 10, D - 13125 Berlin

Téléphone : +49-30-94 89-3500, Date d'émission : 30.09.2014 Remplace la fiche de données de sécurité : 15.06.2011

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1 Précautions pour une manipulation sans risque****7.1.1 Précautions pour une manipulation sans risque :**

Ne pas inhaler de poussière. Éviter tout contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement maculé et contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.

7.1.2 Précautions à prendre en cas d'incendie et d'explosion :

La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris toute éventuelle incompatibilité**7.2.1 Instructions d'entreposage :**

Aucune mesure spéciale nécessaire en cas d'utilisation correcte.

7.2.2 Stocker à l'abri de :

Stocker à l'abri d'agents oxydants.

7.2.3 Autres informations sur les conditions de stockage :

Ne pas exposer à des températures supérieures à 20 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)**SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Matériau**

Protéinase K

Valeur limitePoussière TLV : 10 mg/m³ (fraction respirable) ; 3 mg/m³ (fraction alvéolaire)**8.2 Contrôle de l'exposition****8.2.1 Contrôles techniques appropriés**

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Fermer le contenant immédiatement après usage ou s'il est vide.

8.2.2 Mesures de protection individuelle**8.2.2a Protection respiratoire :** Si l'aération est insuffisante, porter une protection respiratoire (Court terme : appareil de filtration, filtre A)**8.2.2b Protection des mains :** En cas de contact prolongé avec la peau, utiliser des gants de protection. Veuillez respecter les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont données par le fournisseur des gants. Tenir compte également des conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupures, d'abrasion et le temps de contact.**8.2.2c Protection des yeux :** Lunettes de sécurité**8.2.2d Protection de la peau :** N°**8.2.2e Autres informations :** Respecter les durées de port limites :**8.2.3 Contrôles d'exposition environnementale :****SECTION 9 : Propriétés physico-chimiques****9.1 Informations sur les propriétés chimiques et physiques de base****9.1.1 Forme :** Poudre**Couleur :** blanche**Odeur :** presque inodore**Seuil olfactif :** n.disp.**9.1.2 Valeur pH, non dilué :** n.disp., valeur pH, 1% solution aqueuse : n.disp.**9.1.3 Point d'ébullition / Intervalle d'ébullition (°C) :** n.disp., point de fusion / Intervalle de fusion (°C) : n.disp.**9.1.4 Point d'ignition (°C) :** n.ap., vase clos**9.1.5 Inflammabilité (CEE A10/A13) :** n.ap.**9.1.6 Température d'ignition (°C) :** n.ap.**9.1.7 Auto-inflammabilité (CEE A16) :** n.ap.**9.1.8 Propriétés oxydantes :** aucun(e).**9.1.9 Risque d'explosion :** N°**9.1.10 Limites d'explosion (Vol.%) inférieures :** Aucune, supérieures : aucun(e).**9.1.11 Pression vapeur : / Densité vapeur (Air = 1) :** n.disp. / n.ap.**9.1.12 Densité (g/ml) :** n.disp.**9.1.13 Solubilité (dans l'eau) :** Soluble Soluble dans : Méthanol**9.1.14 Coefficient de partage, n-Octanol / eau :** n.disp.**9.1.15 Viscosité :** n.ap.**9.1.16 Contenu en solvant (m %) :** n.ap.**9.1.17 Décomposition thermique (°C) :** > 20**9.1.18 Taux d'évaporation :** n.disp.**9.2 Autres informations**

n.disp.

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation 453/2010 Page 4 sur 5**Nom commercial : Protéinase K**

Société / fournisseur : CONGEN Biotechnologie GmbH, Robert-Rössle-Str. 10, D - 13125 Berlin

Téléphone : +49-30-94 89-3500, Date d'émission : 30.09.2014 Remplace la fiche de données de sécurité : 15.06.2011

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

- 10.1 **Réactivité**
aucun(e).
- 10.2 **Stabilité chimique**
Stable à température normale.
- 10.3 **Possibilité de réactions dangereuses**
Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 **Conditions à éviter**
Tenir éloigné du feu, des étincelles et des surfaces chaudes.
- 10.5 **Matériaux incompatibles**
Réactions avec de forts agents oxydants.
- 10.6 **Produits de décomposition dangereux**
Aucun produit de décomposition lors de manipulations correctes.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

- 11.1 **Informations sur les effets toxicologiques**
- 11.1.1 **Substances :**
n.ap.
- 11.1.2 **Mélanges**
- | | |
|--|---|
| Toxicité aiguë : | |
| Inhalation : | n.disp. |
| Ingestion : | n.disp. |
| Contact avec la peau : | n.disp. |
| Irritation / corrosion (peau / yeux) : | Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisation : | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| Cancérogénicité : | n.disp. |
| Mutagénicité : | n.disp. |
| Tératogénicité : | n.disp. |
| Effets narcotiques : | aucun(e). |
- 11.1.3 - **Expérience pratique**
- 11.1.12 n.disp.
- 11.1.13 Expérience pratique
- Remarques importantes pour la classification :
aucun(e).
- Autres remarques :
aucun(e).
- La classification de la préparation a été effectuée par un calcul conforme aux directives CEE.

SECTION 12 : Informations écologiques

- 12.1 **Toxicité**
Selon nos connaissances actuelles, aucune réaction écologique négative n'est à craindre.
- 12.2 **Persistance et dégradabilité**
Le produit est biodégradable.
- 12.3 **Potentiel de bioaccumulation**
- 12.4 **Mobilité dans le sol**
- 12.5 **Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.
- 12.6 **Autres effets adverses**
- | | |
|-----------------------------------|-----------|
| 12.6.1 Valeur COD, mg/g : | n.disp. |
| 12.6.2 Valeur BOD5, mg/g : | n.disp. |
| 12.6.3 Remarques AOX : | n.ap. |
| 12.6.4 Composants significatifs : | aucun(e). |
| 12.6.5 Autres effets adverses : | aucun(e). |

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation 453/2010 Page 5 sur 5

Nom commercial : Protéinase K

Société / fournisseur : CONGEN Biotechnologie GmbH, Robert-Rössle-Str. 10, D - 13125 Berlin

Téléphone : +49-30-94 89-3500, Date d'émission : 30.09.2014 Remplace la fiche de données de sécurité : 15.06.2011

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Recommandation : R 2 / D 10

Déchet - Code - N° : 07 07 01

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et l'entreprise de traitement des déchets.

Respecter également les dispositions des autorités régionales.

13.2 Emballage contaminé

13.2.1 Recommandation : Laver avec un nettoyant approprié. Tout emballage ne pouvant être nettoyé devra être éliminé de la même manière que le produit

13.2.2 Manipulation sûre : Respecter les mesures de précaution habituelles pour la manipulation de produits chimiques.

SECTION 14 : Informations sur le transport

	ADR	IMDG	IATA
	Aucune marchandise dangereuse selon ADR	Aucune marchandise dangereuse selon IMDG	Aucune marchandise dangereuse selon IATA-DGR
14.1	Numéro ONU		
14.2	Nom d'expédition ONU		
14.3	Classe(s) de danger pour le transport		
14.4	Groupe d'emballage		
14.5	Dangers pour l'environnement		
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		
	Catégorie de transport : Code de classification : Danger N° : LQ :		Instructions d'emballage (Passager) Instructions d'emballage (Marchandise)
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC		
		aucun(e).	

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

 15.1 **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

n.disp.

 15.2 **Évaluation de la sécurité chimique :**

aucun(e).

SECTION 16 : Autres informations
Texte des phrases R / H mentionnées en Section 3

R 36/37/38 : Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau.

R 42 : Peut causer une sensibilisation par inhalation.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Cette fiche de données a été compilée selon la réglementation UE 453/2011.

Les déclarations contenues dans cette fiche de données de sécurité ont été effectuées au mieux de nos connaissances et elles sont aussi précises que possible. Elles sont données à titre d'information uniquement. Elles ne constituent pas de garantie contractuelle des propriétés d'un produit. Elles ne doivent être ni altérées ni transférées à d'autres produits.



Préparé par :

CoSiChemAG, Ernst-Lemmer-Straße 27, D - 35041 Marburg, info@cosichem.de, +49-6421-886563

Réception de données : 28.06.2002, inv_0017_e

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation 453/2010 Page 1 sur 5**Tampon de liaison**


Date d'émission : 30.09.2014 Remplace la fiche de données de sécurité : 28.07.2014

*** altérations comparées à la version précédente ; n.ap. = non applicable ; n.disp. = non disponible

SECTION 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit**
Nom commercial : Tampon de liaison
Article n° : n.disp.
Préparation n° : n.disp.
Enregistrement n° : n.ap.
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Utilisation : Analyse, diagnostic
- 1.3 **Détails du fournisseur de la fiche de donnée de sécurité**
- 1.3.1 **Adresse de la société / du fournisseur :**
 CONGEN Biotechnologie GmbH, Robert-Rössle-Str. 10, D - 13125 Berlin
 Téléphone : +49-30-94 89-3500, Télécopieur : +49-30-94 89-3510, E-Mail : info@congen.de
- 1.3.2 **Responsable de la fiche de données :**
 CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 27, D - 35041 Marburg, info@cosichem.de
- 1.4 **Numéro de téléphone d'urgence**
 Urgence - Téléphone de la société / entreprise Centre antipoison
 Téléphone : +49-30-94 89-3500 (8h00 – 16h00) Téléphone : +44 870 600 6266

SECTION 2 : Identification des risques

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
Classification et étiquetage selon le Règlement 1272/2008/CE :
 Liq. inflam. 2, H225 ; irrit. yeux 2, H319 ; STOT SE 3, H336 ;
Classification et étiquetage selon le Règlement 1999/45/CE :
 Hautement inflammable, R11 ; Irritant, R36 ; R67 ;
- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
 Classification selon 1272/2008/CE : Oui. Exemptions applicables : N°
 Mot(s) de signalisation : Danger
 Composant(s) :
- Pictogramme(s) de danger :
- 
- Phrases H :**
 H225 : Liquide et vapeur hautement inflammables.
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 : Peut causer somnolence ou vertiges.
- Phrases P :**
 P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
 P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Marquages supplémentaires : aucun(e).
 L'étiquetage ci-dessus est valable pour une distribution à tout utilisateur industriel.
- 2.3 **Autres risques**
 Effets dégraissants sur la peau. Peut causer une irritation de la peau et des yeux. Analyse des matériaux pour évaluer la résistance.
 Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

- 3.1 **Substances**
Ingrédients dangereux :
- 3.2 **Mélanges**
Caractérisation chimique :
 Solution tampon alcoolisée
Ingrédients dangereux :
- | CAS - N° | Index - N° | CE - N° | Matériau | m% - gamme | Symbole | Phrases R / H |
|----------|--------------|-----------|--|------------|------------------------|--------------------------------|
| 67-63-0 | 603-117-00-0 | 200-661-7 | Propan-2-ol
REACH_01-2119457558-25-xxxx | 65 - 90% | F, Xi ;
GHS02 GHS07 | R 11-36-67 ;
H225 H319 H336 |
- Texte des phrases R-/H- : voir section 16

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation 453/2010 Page 2 sur 5**Nom commercial : Tampon de liaison**

Société / fournisseur : CONGEN Biotechnologie GmbH, Robert-Rössle-Str. 10, D - 13125 Berlin

Téléphone : +49-30-94 89-3500, Date d'émission : 30.09.2014 Remplace la fiche de données de sécurité : 28.07.2014

SECTION 4 : Premiers soins**4.1 Description des premiers soins****4.1.1 Inhalation :**

Transporter la victime à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées dues à une surchauffe ou une combustion.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.1.2 Contact avec la peau :

Rincer à l'eau et au savon. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.1.3 Contact avec les yeux :

Appeler immédiatement un médecin. Rincer abondamment à l'eau, même sous les paupières.

4.1.4 Ingestion :

Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, tant aigus que différés

n.disp.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Traiter les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre les incendies**5.1 Moyens d'extinction****5.1.1 Moyens d'extinction appropriés :**

eau, pulvérisation d'eau, mousse, produits chimiques secs, CO2.

5.1.2 Moyens d'extinction à éviter :

aucun(e).

5.2 Dangers particuliers de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le ou les produits suivants peuvent former : des produits de craquage organiques et des oxydes de carbone ;

5.3 Conseils aux pompiers**5.3.1 Équipement de protection spécial :**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive. Porter des vêtements de protection

5.3.2 Informations supplémentaires :

aucun(e).

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Mesures de précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir chapitre 8.2.2

Tenir éloigné des sources d'ignition.

6.2 Précautions environnementales

Éviter tout écoulement de grandes quantités de produit vers les égouts. Informer les autorités responsables en cas de déversement accidentel de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un matériau absorbant. Rincer les résidus à l'eau.

6.4 Renvoi à d'autres sections

aucun(e).

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1 Précautions pour une manipulation sans risque****7.1.1 Précautions pour une manipulation sans risque :**

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.

Enlever immédiatement tout vêtement maculé et contaminé. Ne pas inhaler de vapeurs.

7.1.2 Précautions à prendre en cas d'incendie et d'explosion :

Tenir éloigné des sources d'ignition - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris toute éventuelle incompatibilité**7.2.1 Instructions d'entreposage :**

Le sol doit résister aux solvants.

7.2.2 Stocker à l'abri de :

À tenir éloigné des substances et des produits explosifs, et des agents oxydants.

7.2.3 Autres informations sur les conditions de stockage :

Fournir une ventilation appropriée. À protéger du soleil. À protéger de la chaleur / surchauffe.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

aucun(e).

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation 453/2010 Page 3 sur 5**Nom commercial : Tampon de liaison**

Société / fournisseur : CONGEN Biotechnologie GmbH, Robert-Rössle-Str. 10, D - 13125 Berlin

Téléphone : +49-30-94 89-3500, Date d'émission : 30.09.2014 Remplace la fiche de données de sécurité : 28.07.2014

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1	Paramètres de contrôle	
	Matériau	Valeur limite
	Propan-2-ol	200 ppm 500 mg/m ³
8.2	Contrôle de l'exposition	
8.2.1	Contrôles techniques appropriés	
	Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Fermer le contenant immédiatement après usage ou s'il est vide.	
8.2.2	Mesures de protection individuelle	
8.2.2a	Protection respiratoire :	Si l'aération est insuffisante, porter une protection respiratoire (Court terme : appareil de filtration, filtre A)
8.2.2b	Protection des mains :	En cas de contact prolongé avec la peau, utiliser des gants de protection. Veuillez respecter les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont données par le fournisseur des gants. Tenir compte également des conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
8.2.2c	Protection des yeux :	Lunettes de sécurité
8.2.2d	Protection de la peau :	N°
8.2.2e	Autres informations :	Respecter les durées de port limites :
8.2.3	Contrôles d'exposition environnementale :	n.disp.

SECTION 9 : Propriétés physico-chimiques

9.1	Informations sur les propriétés chimiques et physiques de base	
9.1.1	Forme : liquide	Couleur : incolore
		Odeur : semblable à l'alcool
		Seuil olfactif : n.disp.
9.1.2	Valeur pH, non dilué :	n.disp., valeur pH, 1% solution aqueuse : n.disp.
9.1.3	Point d'ébullition / Intervalle d'ébullition (°C) :	~ 85, point de fusion / Intervalle de fusion (°C) : n.disp.
9.1.4	Point d'ignition (°C) :	< 21, vase clos
9.1.5	Inflammabilité (CEE A10/A13) :	N°
9.1.6	Température d'ignition (°C) :	n.disp.
9.1.7	Auto-inflammabilité (CEE A16) :	aucun(e).
9.1.8	Propriétés oxydantes :	N°
9.1.9	Risque d'explosion :	N°
9.1.10	Limites d'explosion (Vol.%) inférieures :	2, supérieures : 12
9.1.11	Pression vapeur : / Densité vapeur (Air = 1) :	41,6 mbar (20°C) / Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.
9.1.12	Densité (g/ml) :	~ 0,9
9.1.13	Solubilité (dans l'eau) :	miscible
		Soluble dans : la plupart des solvants organiques.
9.1.14	Coefficient de partage, n-Octanol / eau :	n.disp.
9.1.15	Viscosité :	n.disp.
9.1.16	Contenu en solvant (m %) :	60-90
9.1.17	Décomposition thermique (°C) :	n.disp.
9.1.18	Taux d'évaporation :	n.disp.
9.2	Autres informations	
	n.disp.	

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1	Réactivité
	aucun(e).
10.2	Stabilité chimique
	Stable dans des conditions normales.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses
	Aucune réaction connue dans des conditions d'utilisation normale.
10.4	Conditions à éviter
	Tenir éloigné du feu, des étincelles et des surfaces chaudes. Prendre les précautions contre les décharges statiques.
10.5	Matériaux incompatibles
	Tout contact avec des agents oxydants peut entraîner de fortes réactions.
10.6	Produits de décomposition dangereux
	Aucun produit de décomposition lors de manipulations correctes.

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation 453/2010 Page 4 sur 5**Nom commercial : Tampon de liaison**

Société / fournisseur : CONGEN Biotechnologie GmbH, Robert-Rössle-Str. 10, D - 13125 Berlin

Téléphone : +49-30-94 89-3500, Date d'émission : 30.09.2014 Remplace la fiche de données de sécurité : 28.07.2014

SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****11.1.1 Substances :**

n.ap.

11.1.2 Mélanges

n.disp.

Toxicité aiguë :

Inhalation :

n.disp.

Ingestion :

n.disp.

Contact avec la peau :

n.disp.

Irritation / corrosion (peau / yeux) :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation :

n.disp.

Cancérogénicité :

n.disp.

Mutagénicité :

n.disp.

Tératogénicité :

n.disp.

Effets narcotiques :

L'inhalation de vapeurs de solvant à de fortes concentrations cause des effets narcotiques.

11.1.3 - Expérience pratique

11.1.12 n.disp.

11.1.13 Expérience pratique

Remarques importantes pour la classification :

aucun(e).

Autres remarques :

aucun(e).

La classification de la préparation a été effectuée par un calcul conforme aux directives CEE

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Selon nos connaissances actuelles, aucune réaction écologique négative n'est à craindre.

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit est biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

n.disp.

12.4 Mobilité dans le sol

n.disp.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets adverses

12.6.1 Valeur COD, mg/g : n.disp.

12.6.2 Valeur BOD5, mg/g : n.disp.

12.6.3 Remarques AOX : n.ap.

12.6.4 Composants significatifs : Non significatif

12.6.5 Autres effets adverses : aucun(e).

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

13.1.1 Recommandation : D 10 / R 4

Déchet - Code - N° : 07 06 04

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et l'entreprise de traitement des déchets.

Respecter également les dispositions des autorités régionales.

13.2 Emballage contaminé

13.2.1 Recommandation : Laver avec un nettoyant approprié. Tout emballage ne pouvant être nettoyé devra être éliminé de la même manière que le produit




13.2.2 Manipulation sûre : Respecter les mesures de précaution habituelles pour la manipulation de produits chimiques.

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation 453/2010 Page 5 sur 5**Nom commercial : Tampon de liaison**

Société / fournisseur : CONGEN Biotechnologie GmbH, Robert-Rössle-Str. 10, D - 13125 Berlin

Téléphone : +49-30-94 89-3500, Date d'émission : 30.09.2014 Remplace la fiche de données de sécurité : 28.07.2014

SECTION 14 : Informations sur le transport

	ADR	IMDG	IATA
14.1	Exemption à ADR 3.5.1.4 (< 1 mL / < 1 g) Numéro ONU 1219	1219	1219
14.2	Nom d'expédition ONU Solution d'isopropanol UN 1219	Solution d'isopropanol	Solution d'isopropanol
14.3	Classe(s) de danger pour le transport 3 	3 	3 
14.4	Groupe d'emballage II	II	II
14.5	Dangers pour l'environnement	N°	
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Catégorie de transport : 3 Code de classification : F1 Danger N° : 33 LQ : 1 L	F-E ; S-D	Instructions d'emballage (Passager) 353 Instructions d'emballage (Marchandise) 364
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC	aucun(e).	

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement n.disp.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique : aucun(e).

SECTION 16 : Autres informations**Texte des phrases R / H mentionnées en Section 3**

R 11 : Hautement inflammable.

R 36 : Irritant pour les yeux.

R 67 : Les vapeurs peuvent causer somnolence et vertiges.

H225 : Liquide et vapeur hautement inflammables.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 : Peut causer somnolence ou vertiges.

Cette fiche de données a été compilée selon la réglementation UE 453/2010.

Les déclarations contenues dans cette fiche de données de sécurité ont été effectuées au mieux de nos connaissances et elles sont aussi précises que possible. Elles sont données à titre d'information uniquement. Elles ne constituent pas de garantie contractuelle des propriétés d'un produit. Elles ne doivent être ni altérées ni transférées à d'autres produits.

Préparé par :

CoSiChemAG, Ernst-Lemmer-Straße 27, D - 35041 Marburg, info@cosichem.de, +49-6421-886563

Réception de données : 28.06.2002, inv_0006_d



Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation 453/2010 Page 1 sur 5**Nom commercial : Tampon de prélavage**


Date d'émission : 30.09.2014 Remplace la fiche de données de sécurité : 17.05.2011

"*" altérations comparées à la version précédente ; n.ap. = non applicable ; n.disp. = non disponible

SECTION 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit**
Nom commercial : Tampon de prélavage
Article n° : n.disp.
Préparation n° : n.disp.
Enregistrement n° : n.ap.
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Utilisation : Analyse, diagnostic
- 1.3 **Détails du fournisseur de la fiche de donnée de sécurité**
- 1.3.1 **Adresse de la société / du fournisseur :**
 CONGEN Biotechnologie GmbH, Robert-Rössle-Str. 10, D - 13125 Berlin
 Téléphone : +49-30-94 89-3500, Télécopieur : +49-30-94 89-3510, E-Mail : info@congen.de
- 1.3.2 **Responsable de la fiche de données :**
 CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 27, D - 35041 Marburg, info@cosichem.de
- 1.4 **Numéro de téléphone d'urgence**
 Urgence - Téléphone de la société / entreprise Centre antipoison
 Téléphone : +49-30-94 89-3500 (8h00 – 16h00) Téléphone : +44 870 600 6266

SECTION 2 : Identification des risques

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
Classification et étiquetage selon le Règlement 1272/2008/CE :
 Tox. aiguë 4, H302/H312/H332 ; Danger chronique pour le milieu aquatique cat. 3, H412
Classification et étiquetage selon le Règlement 1999/45/CE :
 Nocif, R20/21/22 ; dangereux pour l'environnement, R 52/53 ; R32
- 2.2 **Éléments d'étiquetage** Pictogramme(s) de danger : 
- Classification selon 1272/2008/CE : Oui. Exemptions applicables :
 Mot(s) de signalisation : Avertissement
 Composant(s) : Thiocyanate de guanidinium
- Phrases H :**
 H302 : Nocif en cas d'ingestion.
 H312 : Nocif en contact avec la peau.
 H332 : Nocif en cas d'inhalation.
 H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Phrases P :**
 P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
 P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Marquages supplémentaires :
 EUH032 : Tout contact avec des acides libère un gaz très toxique.
- L'étiquetage ci-dessus est valable pour une distribution à tout utilisateur industriel.
- 2.3 **Autres risques**
 Analyse des matériaux pour évaluer la résistance.
 Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

- 3.1 **Substances**
Ingrédients dangereux :
- 3.2 **Mélanges**
Caractérisation chimique :
 Solution aqueuse
Ingrédients dangereux :
- | CAS - N° | Index - N° | CE - N° | Matériau | m% - gamme | Symbole | Phrases R / H |
|----------|--------------|-----------|----------------------------|------------|---------------|--|
| 593-84-0 | 615-004-00-3 | 209-812-1 | Thiocyanate de guanidinium | 25 - 50% | Xn ;
GHS07 | R 20/21/22-32-52/53 ;
H302 H312 H332 H412
EUH032 |
- Texte des phrases R-/H- : voir section 16

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation 453/2010 Page 2 sur 5**Nom commercial : Tampon de prélavage**

Société / fournisseur : CONGEN Biotechnologie GmbH, Robert-Rössle-Str. 10, D - 13125 Berlin

Téléphone : +49-30-94 89-3500, Date d'émission : 30.09.2014 Remplace la fiche de données de sécurité : 17.05.2011

SECTION 4 : Premiers soins**4.1 Description des premiers soins****4.1.1 Inhalation :**

Transporter la victime à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs. Appeler immédiatement un médecin.

4.1.2 Contact avec la peau :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon tout en retirant tous les vêtements et chaussures contaminés.

Consulter un médecin.

4.1.3 Contact avec les yeux :

Rincer abondamment à l'eau, même sous les paupières. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un spécialiste.

4.1.4 Ingestion :

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, tant aigus que différés

Les symptômes d'une surexposition peuvent être : maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Continuer à surveiller pour détecter tout signe de pneumonie et œdème pulmonaire. Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre les incendies**5.1 Moyens d'extinction****5.1.1 Moyens d'extinction appropriés :**eau, pulvérisation d'eau, mousse, produits chimiques secs, CO₂.**5.1.2 Moyens d'extinction à éviter :**

aucun(e).

5.2 Dangers particuliers de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le ou les produits suivants peuvent former : Produits de craquage organiques et oxydes de carbone.

Oxyde d'azote (NO_x), Thiocyanates.**5.3 Conseils aux pompiers****5.3.1 Équipement de protection spécial :**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive. Porter des vêtements de protection

5.3.2 Informations supplémentaires :

Matériau non combustible ; utiliser un moyen d'extinction approprié pour lutter contre un incendie environnant.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Mesures de précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir chapitre 8.2.2

Fournir une ventilation appropriée.

6.2 Précautions environnementales

Éviter tout écoulement vers les égouts / les eaux de surface / les eaux souterraines. Informer les autorités responsables en cas de

dispersion accidentelle. Ramasser avec des matériaux absorbants appropriés.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Tout emballage ne pouvant être nettoyé devra être éliminé de la même manière que le produit

6.4 Renvoi à d'autres sections

aucun(e).

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1 Précautions pour une manipulation sans risque****7.1.1 Précautions pour une manipulation sans risque :**

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement maculé et contaminé. Ne pas inhaler de poussière, de gaz, de vapeurs, de fumées d'incendie. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.

7.1.2 Précautions à prendre en cas d'incendie et d'explosion :

Aucune mesure spéciale nécessaire en cas d'utilisation correcte.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris toute éventuelle incompatibilité**7.2.1 Instructions d'entreposage :**

Disposer d'un sol étanche et résistant aux solvants. Fournir une ventilation appropriée.

7.2.2 Stocker à l'abri de :

Incompatible avec des acides et des agents oxydants.

7.2.3 Autres informations sur les conditions de stockage :

Protéger de la lumière.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation 453/2010 Page 3 sur 5**Nom commercial : Tampon de prélavage**

Société / fournisseur : CONGEN Biotechnologie GmbH, Robert-Rössle-Str. 10, D - 13125 Berlin

Téléphone : +49-30-94 89-3500, Date d'émission : 30.09.2014 Remplace la fiche de données de sécurité : 17.05.2011

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1	Paramètres de contrôle	Valeur limite
	Matériau	
8.2	Contrôle de l'exposition	
8.2.1	Contrôles techniques appropriés	
	Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Fermer le contenant immédiatement après usage ou s'il est vide.	
	Application uniquement dans des lieux bien ventilés.	
8.2.2	Mesures de protection individuelle	
8.2.2a	Protection respiratoire :	Si l'aération est insuffisante, porter une protection respiratoire (Filtre contre les isothiocyanates)
8.2.2b	Protection des mains :	Gants (résistants au solvant) Veuillez respecter les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont données par le fournisseur des gants. Tenir compte également des conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
8.2.2c	Protection des yeux :	lunettes de protection à coques bien ajustées
8.2.2d	Protection de la peau :	Vêtements de protection légers
8.2.2e	Autres informations :	Respecter les durées de port limites :
8.2.3	Contrôles d'exposition environnementale :	n.disp.

SECTION 9 : Propriétés physico-chimiques

9.1	Informations sur les propriétés chimiques et physiques de base		
9.1.1	Forme : liquide	Couleur : incolore	Odeur : caractéristique Seuil olfactif : n.disp.
9.1.2	Valeur pH, non dilué :	n.disp., valeur pH, 1% solution aqueuse :	n.disp.
9.1.3	Point d'ébullition / Intervalle d'ébullition (°C) :	~ 100, point de fusion / Intervalle de fusion (°C) :	n.disp.
9.1.4	Point d'ignition (°C) :	n.disp., vase clos	
9.1.5	Inflammabilité (CEE A10/A13) :	n.ap.	
9.1.6	Température d'ignition (°C) :	n.ap.	
9.1.7	Auto-inflammabilité (CEE A16) :	n.ap.	
9.1.8	Propriétés oxydantes :	aucun(e).	
9.1.9	Risque d'explosion :	n.disp.	
9.1.10	Limites d'explosion (Vol.%) inférieures :	Aucune, supérieures :	aucun(e).
9.1.11	Pression vapeur : / Densité vapeur (Air = 1) :	n.disp. / n.ap.	
9.1.12	Densité (g/ml) :	~ 1,1	
9.1.13	Solubilité (dans l'eau) :	miscible	Soluble dans : la plupart des solvants organiques
9.1.14	Coefficient de partage, n-Octanol / eau :	n.disp.	
9.1.15	Viscosité :	n.disp.	
9.1.16	Contenu en solvant (m %) :	n.ap.	
9.1.17	Décomposition thermique (°C) :	n.disp.	
9.1.18	Taux d'évaporation :	n.disp.	
9.2	Autres informations		
	n.disp.		

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1	Réactivité aucun(e).
10.2	Stabilité chimique Aucune décomposition si le produit est conservé et appliqué selon les instructions.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses Tout contact avec des acides libère des gaz toxiques.
10.4	Conditions à éviter Aucune mesure spéciale nécessaire en cas d'utilisation correcte.
10.5	Matériaux incompatibles Réactions avec de forts agents oxydants. Acides, lessives.
10.6	Produits de décomposition dangereux Thiocyanate

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation 453/2010 Page 4 sur 5**Nom commercial : Tampon de prélavage**

Société / fournisseur : CONGEN Biotechnologie GmbH, Robert-Rössle-Str. 10, D - 13125 Berlin

Téléphone : +49-30-94 89-3500, Date d'émission : 30.09.2014 Remplace la fiche de données de sécurité : 17.05.2011

SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****11.1.1 Substances :**

n.ap.

11.1.2 Mélanges

Toxicité aiguë :

Inhalation :

n.disp.

Ingestion :

ATEMIX = 1256

Contact avec la peau :

n.disp.

Irritation / corrosion (peau / yeux) :

Provoque une irritation cutanée. Irritation des yeux modérée.

Sensibilisation :

Des réactions allergiques et une sensibilisation sont possibles.

Cancérogénicité :

n.disp.

Mutagénicité :

n.disp.

Tératogénicité :

n.disp.

Effets narcotiques :

aucun(e).

11.1.3 - Expérience pratique

11.1.12 n.disp.

11.1.13 Expérience pratique

Remarques importantes pour la classification :

aucun(e).

Autres remarques :

Un contact fréquent ou permanent avec la peau peut entraîner une irritation ou une dermatite.

La classification de la préparation a été effectuée par un calcul conforme aux directives CEE.

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1 Toxicité**

n.disp.

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit est extrêmement volatile et peut être largement éliminé de l'eau par démontage.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

n.disp.

12.4 Mobilité dans le sol**12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets adverses

12.6.1 Valeur COD, mg/g : n.disp.

12.6.2 Valeur BOD5, mg/g : n.disp.

12.6.3 Remarques AOX : n.disp.

12.6.4 Composants significatifs : aucun(e).

12.6.5 Autres effets adverses : aucun(e).

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

13.1.1 Recommandation : R 2 / D 10

Déchet - Code - N° : 07 06 99

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et l'entreprise de traitement des déchets.

Respecter également les dispositions des autorités régionales.

13.2 Emballage contaminé

13.2.1 Recommandation : Laver avec un nettoyant approprié. Tout emballage ne pouvant être nettoyé devra être éliminé de la même manière que le produit

13.2.2 Manipulation sûre : Respecter les mesures de précaution habituelles pour la manipulation de produits chimiques.

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation 453/2010 Page 5 sur 5**Nom commercial : Tampon de pré lavage**

Société / fournisseur : CONGEN Biotechnologie GmbH, Robert-Rössle-Str. 10, D - 13125 Berlin

Téléphone : +49-30-94 89-3500, Date d'émission : 30.09.2014 Remplace la fiche de données de sécurité : 17.05.2011

SECTION 14 : Informations sur le transport

	ADR	IMDG	IATA
	Aucune marchandise dangereuse selon ADRA	Aucune marchandise dangereuse selon IMDG	Aucune marchandise dangereuse selon IATA-DGR
14.1	Numéro ONU		
14.2	Nom d'expédition ONU		
14.3	Classe(s) de danger pour le transport		
14.4	Groupe d'emballage		
14.5	Dangers pour l'environnement		
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		
	Catégorie de transport : Code de classification : Danger N° : LQ :		Instructions d'emballage (Passager) Instructions d'emballage (Marchandise)
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC		
	aucun(e).		

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement n.disp.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique : aucun(e).

SECTION 16 : Autres informations**Texte des phrases R / H mentionnées en Section 3**

R 20/21/22 : Nocif par inhalation, en contact avec la peau et en cas d'ingestion.

R 32 : Tout contact avec des acides libère un gaz très toxique.

R 52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette fiche de données a été compilée selon la réglementation UE 453/201.

Les déclarations contenues dans cette fiche de données de sécurité ont été effectuées au mieux de nos connaissances et elles sont aussi précises que possible. Elles sont données à titre d'information uniquement. Elles ne constituent pas de garantie contractuelle des propriétés d'un produit. Elles ne doivent être ni altérées ni transférées à d'autres produits.

Préparé par :

CoSiChemAG, Ernst-Lemmer-Straße 27, D - 35041 Marburg, info@cosichem.de, +49-6421-886563

Réception de données : 28.06.2002, inv_0007_d

